

DE2023_0911_06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers

en exercice:

30

Présents : 26 Pouvoirs : 2 Votants : 28

Pour:

28

Contre:

0

Abstentions:

0

Le neuf novembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 03 novembre 2023

PRESENTS:

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) - FRAISE Dominique (CCVAI)

POUVOIRS:

CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) - DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)



<u>OBJET</u> : Création d'un emploi permanent à temps non complet d'agent de déchèterie

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité technique du 06 octobre 32023

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de d'agent de déchetterie à temps non complet (30h)

Le Président propose à l'assemblée,

- 1. La création d'un emploi permanent d'agent de déchèterie à temps non complet (30h par semaine)
- 2. À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents techniques polyvalents catégorie C
- 3. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
 - > Entretien et gardiennage du site de la déchetterie
 - > Accueil, information et orientation des usagers
 - > Gestion et suivi des enlèvements
- 4. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et ou représentés :

Article 1: APPROUVE la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'agent technique à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2023,

Article 2 : DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Article 3 : AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce recrutement

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint-Germain Laval, le 09/11/2023

Le Président, BERNAT Georges (CCVAI) Le secrétaire de séance, CLEMENT Françoise (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le : 人んいこう et de la publication le : 」しないころ

Le Président,

Préfecture

Date de reception de l'AR: 14/11/2023

042-244200614-DE2023_0911_06-DE